

Conférence sur le racisme, la discrimination et la xénophobie (vienna 4,5 septembre 2003)

Délégation française Intervention de M. Gérard KERFORN

Introducteur pour la 4^{ème} session :

Début du texte

Sommaire

Une croissance inquiétante de l'expression raciste sur internet

Propositions d'actions contre le racisme.

Lutter contre l'hébergement abusif.

Un nécessaire état des lieux :

Formation et information

Mieux intégrer les prestataires de l'internet aux processus de vigilance;

Une charte type pour l'utilisation des services des intermédiaires techniques

Formaliser les procédures de notifications.

Valoriser mieux les contenus positifs de l'internet et exclure les contenus illicites

En conclusion :

Une croissance inquiétante de l'expression raciste sur internet

Internet a offert des espaces nouveaux pour la promotion des droits de l'homme, mais ce média a permis, corrélativement, une expression plus large du racisme au mépris des dispositions et textes nationaux ou internationaux le réprimant.

Des milliers de sites ouvertement racistes sont à disposition du public mais beaucoup plus nombreux encore, les messages appelant à la haine raciale s'échangent sur les forums ou groupes de discussion, accessibles à tous.

L'antisémitisme, le négationnisme demeurent toujours présents et actifs tandis que l'expression de l'arabophobie connaît une croissance exponentielle.

Mais les acteurs traditionnels de l'extrême droite, ont reçu dans le contexte d'une situation internationale tendue, le renfort de certains secteurs communautaristes extrémistes qui transposent sur Internet comme ailleurs, le drame des peuples du Proche-Orient déchirés, israéliens et palestiniens.

C'est là un phénomène particulièrement inquiétant, dont il faut tirer les enseignements pour mieux affiner les politiques de prévention qui doivent être mise en œuvre sur Internet.

Là où les pressions communautaristes invitent à une certaine hiérarchisation des racismes, il convient de faire d'Internet, la vitrine des valeurs universelles des droits de l'homme.

Les conférences de Vienne des 19 et 20 juin derniers ainsi que celle des 4 et 5 septembre traduisent que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est au cœur des préoccupations de l'OSCE.

En plaçant le problème du média internet dans la diffusion du racisme, l'OSCE manifeste son souci d'adapter les réponses à la réalité de l'expression actuelle de la haine xénophobe.

Elle est l'un des cadres privilégiés pour définir des recommandations et aider à la mise en œuvre de plans d'action.

Propositions d'actions contre le racisme. :

Lutter contre l'hébergement abusif.

Le protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité a permis de mesurer la ferme volonté du conseil de l'Europe de lutter contre le racisme sur Internet. Mais l'efficacité des textes et dispositifs divers se heurte à l'existence de paradis informatiques permettant l'accueil des contenus xénophobes.

L'assemblée européenne en prévoyant que le protocole additionnel intègre la sanction de l'hébergement abusif proposait une disposition essentielle. L'hébergement abusif consiste, rappelons-le, à se soustraire à une législation nationale contraignante, en faisant héberger les sites sur les serveurs de pays à législation plus souples, alors que le public destinataire demeure celui de l'éditeur.

Ainsi en 2002, sur 4000 sites racistes recensés sur le plan mondial, 2500 étaient hébergés aux USA. Les racistes, en effet, détournent l'esprit du 1^{er} amendement de la constitution des Etats-Unis, texte essentiel garantissant la liberté d'expression, et l'utilisent contre les libertés fondamentales de groupes humains livrés alors à la violence et la haine raciste.

La proposition de l'assemblée européenne n'a pas été retenue dans les dispositions finales du protocole.

L'OSCE pourrait donc engager un débat au sein de ses états membres pour étudier cette proposition de pénalisation de l'hébergement abusif et aider à terme à sa mise en œuvre.

Mais la réponse pénale, aussi contraignante soit-elle, ne peut endiguer durablement le racisme si la société ne procède pas à un état des lieux précis de son expression sur Internet.

Un nécessaire état des lieux :

Les rapports de l'observatoire européen du racisme et de la xénophobie, attestent d'un travail exhaustif essentiel concernant les actes racistes dans les différents pays d'Europe. Cependant les statistiques et analyses européennes ou nationales concernent prioritairement les actes racistes hors du support virtuel.

Les informations actuelles sont trop dispersées entre les différents acteurs de l'Internet II devient donc nécessaire de centraliser, notamment dans des bases de données ressources, tous les éléments concernant les contenus illicites sur internet.

Aux éléments statistiques il conviendrait d'ajouter des études concernant :

- La structuration des réseaux racistes par internet
- L'incidence sur les mentalités et les comportements dans les milieux fragiles des messages racistes diffusés par internet.
- L'impact du média dans un contexte de tensions intercommunautaires.

La constitution, à l'initiative de l'OSCE, de groupes de travail associant étroitement les grandes organisations confrontées quotidiennement au racisme et missionnés pour assurer spécifiquement le suivi des contenus racistes sur le web, permettrait de réduire le déficit de connaissance.

Ainsi serait-il possible de définir les politiques de répression et de prévention les plus adaptées.

Formation et information

Internet a introduit une problématique nouvelle dans la promotion du racisme. Aux traditionnels réseaux et personnalités politiques vecteurs de haine raciste, s'ajoutent désormais les nombreux éditeurs individuels, parfois très jeunes ou marginaux, fragiles ou en quête de personnalité.

L'impression existe alors pour ces derniers, de participer à une agora planétaire échappant aux contraintes du droit et des lois.

Les prédateurs traditionnels du racisme en créant des forums dédiés au racisme ou en s'insérant sur les groupes de discussion généralistes conditionnent alors idéologiquement les plus vulnérables au sein de ce public qu'ils ne touchaient pas précédemment.

Ceci soulève donc, la nécessité de l'apprentissage citoyen du nouveau média.

En intégrant le racisme sur internet parmi les lignes d'action du programme esafe, l'union européenne s'oriente en ce sens.

Mais pour que cette pédagogie soit pleinement efficace, il convient d'intégrer la connaissance des circuits internet du racisme au sein des cursus de formation de tous ceux qui interviennent auprès de la jeunesse.

Les adultes ignorent souvent les contenus, les acteurs, les méthodes et techniques de diffusion du racisme par internet réduisant souvent les risques aux seuls sites internet.

Fin du texte

Mieux intégrer les prestataires de l'internet aux processus de vigilance.

Une charte type pour l'utilisation des services des intermédiaires techniques

La responsabilité première d'un contenu raciste, sur internet comme sur les autres supports, est celle de l'éditeur, mais l'identification de celui-ci n'est pas toujours aisée compte-tenu des paradis informatiques et des procédures d'anonymisation.

Ceci conduit parfois à exiger des intermédiaires techniques, le soin de réguler les contenus.

Ce transfert de responsabilité sur des agents économiques privés n'est pas satisfaisant pour les libertés fondamentales. Cependant les intermédiaires en tant que vecteurs de diffusion possèdent une responsabilité propre, aussi convient-il de les associer à la définition des processus de vigilance.

L'élaboration au niveau européen d'une charte-type définissant les conditions d'utilisation des services d'hébergements et de communication excluant toute expression raciste pourrait être l'expression de la vigilance des hébergeurs.

Une telle charte type soutenue par l'ensemble des acteurs de l'internet, institutionnels, professionnels, associations serait soumise à l'acceptation des usagers pour utiliser un service. Usagers qui seraient invités à faire état de cette acceptation par un logo figurant sur leur site.

L'OSCE apparaît comme l'instance la plus adaptée pour impulser une telle proposition associant les agents économiques à la mise en œuvre de la sécurisation du Web.

Formaliser les procédures de notifications.

Le forum des droits de l'internet qui associe, en France, tous les acteurs de l'internet, à formulé des recommandations très constructives visant à permettre aux intermédiaires de l'hébergement d'obtenir par notification, des indications fiables leur permettant d'évaluer plus facilement le caractère illicite d'un contenu.

Mais il convient de formaliser les processus de notification, de façon à éviter les demandes abusives ou les dénonciations calomnieuses. Ainsi le forum a émis l'idée que seules seraient habilitées à notifier auprès des hébergeurs, les personnes physiques ou

morales ayant un intérêt à agir et s'étant identifiées et d'autre part, bien évidemment, l'autorité judiciaire.

Le forum a ainsi proposé que le législateur organise la manière dont les hébergeurs pourraient acquérir la connaissance de l'existence de faits ou activités illicites et juger ainsi de la nature exacte des contenus qu'ils hébergent.

Cette formalisation intègrerait, entre autre, l'identification de l'auteur de la notification, les descriptions des faits litigieux, l'emplacement exact du contenu et les motifs qui doivent déterminer son retrait.

Cette aide à la décision, formalisée et reconnue par les acteurs de l'internet permettrait alors aux professionnels de prendre les décisions de retrait des contenus si besoin est.

L'OSCE pourrait soumettre à la réflexion de ses états membres cette proposition qui, retenue au niveau européen, aurait des incidences très dissuasives sur les éditeurs de contenus illicites.

Valoriser mieux les contenus positifs de l'internet et exclure les contenus illicites

Les sites ou documents oeuvrant pour les droits de l'homme et dont les éditeurs accepteraient les termes de la charte-type pourraient se voir accorder un label, sous réserve d'un processus de validation par des organismes habilités.

Ce label aiderait alors les usagers à la sélection des sources, mais permettrait aussi d'engager des partenariats avec les professionnels pour promouvoir les contenus valorisant les valeurs universelles. Je pense à des procédures d'indexation prenant en compte la labellisation des sites dans les moteurs de recherche.

Il conviendrait aussi que les processus d'indexation permettent d'exclure les sites répertoriés dans une base de données des contenus illicites, telle que formulée précédemment.

Ce partenariat avec les professionnels ne connaîtrait sa pleine efficacité qu'au niveau international. L'OSCE pourrait donc jouer un rôle déterminant à cet effet.

En conclusion :

IL faut œuvrer pour que ce merveilleux outil qu'est internet ne soit pas perverti, ni détourné au profit de ceux qui professent la haine et les discriminations et qui trouvent, dans un contexte de replis communautaristes, l'occasion d'accroître les tensions.

Ce qui implique :

- De produire des évaluations précises concernant l'expression raciste sur internet.
- De trouver les réponses législatives et juridiques qui font encore défaut, j'ai évoqué la pénalisation de l'hébergement abusif.
- De préserver la jeunesse non seulement par des mesures techniques mais surtout par des informations et formations adaptées.
- De définir une politique volontariste de coopération avec les professionnels qui doivent être des partenaires actifs dans les processus de régulation et je rappelle cette proposition de procédure de notification pour aider à la décision.
- D'aider à une valorisation des contenus dont la labellisation pourrait être l'un des instruments

L'OSCE, comme il a été indiqué précédemment, pourrait donc jouer un rôle déterminant en aidant à une politique de régulation visant à réduire l'expression de la haine et du racisme sur internet.

Fin de texte